



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois d'avril, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,  
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
M. Vincent LELONG, payeur départemental,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,  
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER,  
M. Éric PUJOL, Le Haut Dadou,  
M. Francis SALABERT, Maire de Lescure d'Albigeois,  
Mme Ludivine PAYA DELMON, Adjointe Maire de Rabastens.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.  
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

**Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

**Absents excusés :**

M. Michel FRANQUES.  
Mmes Nathalie BORGHESE, Martine COURVEILLE.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 17 avril 2015.

**RAPPORT N°022/CA - 04/15**

**OBJET : Délégations et attributions accordées au président**

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-30 du C.G.C.T., le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au président de l'instance.

L'article L1424-30 du CGCT stipule : « *Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il peut recevoir délégation pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts .»*

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser le président à :

x en matière de marchés publics, à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
- ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;

x fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

x intenter au nom du SDIS les actions en justice ou de défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 15/05/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015***